



Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE D'ENTREVAUX

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

DU 08/04/2023

N° d'Ordre	Objet des délibérations	Décision	Observations
176	Adoption du compte de gestion 2022 – Commune M14	Adoptée à l'unanimité	
177	Adoption du compte administratif 2022	Adoptée à la majorité	2 contre
178	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022	Adoptée à la majorité	1 abstention - 1 contre
179	Budget primitif 2023	Adoptée à la majorité	2 contre
180	Vote des taux des impôts locaux	Adoptée à l'unanimité	
181	Budget primitif M 14 – détail des subventions versées article 6574	Adoptée à la majorité	1 abstention – 2 contre
182	Adoption du compte de gestion - Eau et Assainissement 2022	Adoptée à la majorité	1 contre
183	Adoption du compte administratif - Eau et Assainissement 2022	Adoptée à la majorité	2 contre
184	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 – Eau et Assainissement	Adoptée à la majorité	2 contre
185	Budget primitif - Eau et Assainissement 2023	Adoptée à la majorité	2 contre

186	Adoption du compte de gestion 2022 – Service extérieur des pompes funèbres	Adoptée à l'unanimité	
187	Adoption du compte Administratif - Service extérieur des pompes funèbres 2022	Adoptée à l'unanimité	
188	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 – Service extérieur des pompes funèbres	Adoptée à l'unanimité	
189	Budget M4 - Service extérieur des pompes funèbres	Adoptée à l'unanimité	
190	Adoption du compte de gestion - Camping 2022	Adoptée à l'unanimité	
191	Adoption du compte administratif - Camping 2022	Adoptée à l'unanimité	
192	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 - Camping	Adoptée à l'unanimité	
193	Budget primitif - Camping 2023	Adoptée à la majorité	1 abstention
194	Création d'un emploi permanent (quel que soit le temps de travail) dans les communes de moins de 1500 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants (en application de l'article 3-3-3° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984) et suppression des délibérations du 2 juin 1994, du 12 juin 2003 et du 27 juillet 2010.	Adoptée à l'unanimité	
195	Création d'un emploi permanent (quel que soit le temps de travail) dans les communes de moins de 1500 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants (en application de l'article 3-3-3° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984) et suppression des délibérations 23 mars 1974 et du 27 juillet 2010.	Adoptée à l'unanimité	
196	Demande de renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire	Adoptée à l'unanimité	
197	Convention de mise à disposition du service DECLALOC	Adoptée à l'unanimité	
198	Adhésion au service intercommunal d'aide au classement et à la valorisation des archives	Adoptée à l'unanimité	

Secrétaire de Séance : Daniel COTTON.

Rédaction : Christine ROBARDET.